

12778

26/08/2015, 13:32

BR art. 484

bât. D1, niv. 1, mag. B
épi. 9, tr. 1, ta. 2

M. Nicolas Revel (5215)



Lecteur

8

Guironnet -

*L'abbaye de
Beaulieu*

484

B2

484

L'ABBAYE
DE
BEAULIEU EN ROUERGUE

Canton de St.-Antonin (Tarn-et-Garonne)

PAR

Louis GUIRONDET

Avocat, ancien Magistrat, membre de plusieurs Sociétés savantes.



VILLEFRANCHE

PROSPER DUFOUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

M DCCC LXXXVIII.

L'ABBAYE
DE
BEAULIEU EN ROUERGUE

A mon ami l'abbé Cérés.

Ami, vous avez, sans doute, gardé souvenir de notre promenade à l'ancienne Abbaye de Beaulieu.

Nous partîmes de Saint-Antonin par une belle matinée d'automne. Le soleil donnait une teinte dorée au rocher d'Anglars, qui forme à la petite ville comme une gigantesque fortification. Combien de fois nous nous arrêtâmes sur la route qui conduit dans la vallée de la Seye ! Nos yeux suivaient tantôt les méandres de l'Aveyron qui a ses rives ombragées par des arbres divers, et les lignes heurtées ou onduleuses des montagnes environnantes ; tantôt ils se fixaient sur la plaine de Teussac et le riant vallon de Fenayrols. Puis, regardant en arrière, nous apercevions dans le fond du tableau, à droite et à gauche, les rochers brunis de Bone et d'Anglars qui semblaient se confondre et opposer à la rivière un obstacle infranchissable, et sur nos lèvres venaient ces vers de Dante :

Vedi là 'l balzo che 'l chiude dintorno ;

Vedi l'entrata là 've per disgiunto. (1)

(1) DIVINA COMMEDIA. *Purgatorio*, Canto IX.

Nous fîmes une halte à Espinas où l'Ordre de Malte possédait une commanderie qui, la huitième du Rouergue, était affectée aux chapelains conventuels et servants d'armes.

Etienne Prévôt, frère profès et prêtre, en était commandeur en 1787. Sur la proposition du député Camus, l'Ordre fut détruit en France en 1792, et ses biens devinrent la propriété de la Nation.

La commanderie d'Espinas n'offre plus que quelques ruines.

Après les avoir visitées, nous nous acheminâmes vers le but de notre pèlerinage.

En marchant, nous laissions errer nos regards sur la belle vallée de la Seye, sur la charmante bourgade de Verfeil, sur les riches coteaux de Lausédât et de Lardailé qui fournissent d'excellents vins, et vous me disiez : Quels délicieux paysages ! quels sites pittoresques !

Parvenus à Beaulieu, grand fut notre mécompte : l'église était fermée ; nous ne pûmes pas même en faire le tour.

Malgré son état de dégradation, ce que nous en vîmes nous donna le regret de n'avoir pas pu pénétrer dans son enceinte, afin d'en admirer l'harmonie.

De quelle profonde tristesse nous fûmes saisis l'un et l'autre, en contemplant ce bijou du cloître cistercien ! les rosaces et les baies des lancettes étaient veuves de leurs vitraux, et le lierre rampait le long des baies, remplaçant par une verdure sombre les

mille couleurs qui jetaient autrefois un demi-jour mystérieux dans la nef et dans le sanctuaire.

Et notre tristesse augmentait à la pensée que cette église, si pure dans sa forme, si sévère et en même temps si gracieuse dans son ornementation, disparaîtrait peut-être bientôt, et que bientôt l'artiste et l'archéologue n'auraient plus qu'à dire

. . . . et nunc periere ruinæ.

Dans cette disposition d'esprit, nous allâmes nous asseoir sur une terrasse ombragée par une tonnelle, et dominant un vivier alimenté par un filet d'eau qui tombe en petite cascade.

Nous restions muets. Le soleil s'inclinait à l'horizon et produisait des accidents d'ombre et de lumière : les feuilles des arbres, que l'automne commençait à jaunir, se détachant les unes sur les autres, offraient à l'œil de belles dégradations de teintes qui répandaient sur le paysage quelque chose de mélancolique et provoquaient la rêverie.

Nous rompîmes le silence, et ce fut pour nous entretenir de l'art chrétien, des ordres monastiques et de Saint Bernard qui avait fondé l'Abbaye de Beaulieu.

Avec quel enthousiasme vous parliez de ces siècles « où toutes les puissances de l'homme s'adressaient à Dieu, formant un harmonieux faisceau « relié par la foi ! » (1).

(1) L'ABBÉ SAGETTE. *Essai sur l'art chrétien.*

Avec quel goût exquis vous établissiez la différence qui, dans l'art, existe entre la beauté païenne et la beauté chrétienne ! la première, la traduction du fini, à peu près dépourvu du céleste ; la seconde, le rayonnement de l'immortel, quelque chose de pur, d'élevé, d'angélique, suivant l'expression du P. Felix ; celle-là, avec un riche diadème que la main de l'homme a placé sur son front ; celle-ci, avec l'aureole du ciel dont l'a entourée le Christ réparateur, le Christ inspirateur, c'est-à-dire l'idéal de la beauté humaine et de la beauté divine !

Avec quelle connaissance profonde de l'art vous faisiez défiler devant moi tous ces moines artistes qui peignaient, sculptaient, bâtissaient avec la foi, l'espérance et la charité !

Et à mon tour, à propos des moines artistes, je passai en revue les institutions monastiques au XI^e et au XII^e siècles ; je vous signalai la force et la vie que devait la société à ces institutions, les éminents services rendus par les moines, non-seulement à l'art, mais aux lettres, mais aux sciences, mais à l'agriculture, et surtout aux rois et aux peuples.

Et tout aussitôt se dressa devant nous la grande figure de St.-Bernard, qui était venu de la Vallée d'Abinthe aux lieux où nous nous reposions, pour les transformer et les vivifier.

Saint Bernard ! il s'était assis au bord du ruisseau dont le murmure caressait nos oreilles. Tout près, il avait planté la croix pour prendre posses-

sion d'une solitude sauvage où devait naître une fille de sa chère Jérusalem de Clairvaux. Non loin de nous, il avait prié, cet homme de vie intérieure et de sacrifice, qui se prêtait au monde et ne s'y donnait pas, comme le dit si bien Michelet.

Lui, qui voyait s'humilier devant ses conseils toutes les grandeurs du siècle et de l'Eglise, il avait parlé peut-être à quelques hommes accourus pour l'entendre, et son âme, dévorée d'amour divin, leur avait jeté une de ces paroles de feu qui emportaient au cloître.

Notre conversation se serait prolongée outre mesure, sans les ombres du soir qui commençaient de s'allonger dans la plaine. Nous quittâmes Beaulieu avec l'espérance de le revoir.

En nous en retournant, vous insistâtes pour que je fisse une étude aussi complète que possible de cette Abbaye et de son église. J'ai cédé à vos instances, et c'est mon travail que je vous livre. Ce travail laisse beaucoup à désirer ; mais je suis convaincu que votre indulgente amitié ne me fera pas défaut.

NOTRE-DAME DE BEAULIEU

Qui son li fratri miei che dentro à'chiostri
Fermaro i piedi e tennero'l cuor saldo.

DANTE. *Paradiso*, Canto XXII.

« Le douzième siècle de l'ère chrétienne s'était
« levé sous de magnifiques auspices. La foi et l'opi-
« nion, fortement unies, gouvernaient ensemble
« l'Occident et y formaient d'une multitude de peu-
« ples obéissants et libres une seule communauté.
« Au faite de l'ordre social était assis le Pontife
« universel, sur un trône d'où la majesté descen-
« dait au secours du commandement trahi par l'in-
« firmité de la nature, et la justice au secours de
« l'obéissance devenue intolérable par les excès du
« pouvoir. Tout à la fois vicaire de Dieu et de l'hu-
« manité, le bras droit sur Jésus-Christ et le bras
« gauche sur l'Europe, le Pontife romain poussait
« les générations dans des voies droites, ayant en
« lui-même contre les abus de sa plénitude les res-
« sources d'une faiblesse personnelle et infinie.
« Jamais la foi, la raison, la justice ne s'étaient
« étreintes sur un plus haut piédestal ; jamais le
« rétablissement de l'unité dans les entrailles dé-
« chirées du genre humain n'avait paru plus pro-
« chable et plus proche. » (1)

(1) LACORDAIRE. Vie de St.-Dominique, chap. 1.

C'est que dans la première moitié de ce siècle, qui ne devait point finir comme il avait commencé, avait apparu un homme, grand par son génie, grand par son éloquence, grand surtout parce qu'il était saint, je veux parler de St.-Bernard, le type le plus accompli du religieux, de St.-Bernard dont la vie a été « la vie de l'Eglise infatigable et ardente, combattant toujours et toujours victorieuse. » (1)

Il entra dans l'Ordre de St.-Benoît en 1113 ; mais les splendeurs de Cîteaux ne pouvaient lui convenir. Pénétré de l'esprit du moine Hildebrand qui, sur la chaire de St.-Pierre, s'appela Grégoire VII et arracha l'Eglise au servage de la féodalité, il voulait en continuer l'œuvre.

Il s'en alla fonder dans la Vieille Champagne, au milieu de la Vallée d'Absinthe, une humble retraite.

Quelque temps après Clairvaux comptait 700 moines, et les colonies Cisterciennes de St.-Bernard se répandaient dans l'Europe, remplies du zèle qui dévorait l'âme de leur saint fondateur.

Le Rouergue possédait depuis 1123 ou 1124, non loin de Villefranche-d'Aveyron, l'Abbaye de Notre-Dame de Locdieu, *Locus Dei* ou *Lucus Dei*, suivant quelques-uns, par opposition à *Locus* ou *Lucus Diaboli*, nom qu'on donnait au lieu garni de bois où elle fut établie, parce qu'il était infesté par des bri-

(1) BLANCHI. *Histoire du monde.*

gands ; depuis 1136, celle de Ste.-Marie de Sylvanès, connue d'abord sous le vocable de Ste.-Marie du Mas-Téron.

De ces deux Abbayes la seconde était seule Cistercienne ; car Locdieu dépendait du monastère de Dalon, fondé par Géraud de Sala dans le diocèse de Limoges, et ce ne fut qu'en 1163 qu'il s'affilia à l'Ordre de Cîteaux.

Sur le siège épiscopal de Rodez brillait Adhémar III, évêque d'une grande piété, et animé, comme St.-Bernard, de l'esprit de Grégoire VII.

Edifié des vertus des moines de Sylvanès, il voulut avoir dans son diocèse une seconde famille de l'Ordre Cistercien.

Après s'être concerté avec Archambaud, donzel du Cusoul, de St.-Igne et de Pervinquières, il s'adressa à St.-Bernard afin d'obtenir des moines formés à son école.

Sa demande ayant été accueillie, Saint Bernard se rendit, en 1140 ou en 1141, à St.-Antonin. Il y reçut l'hospitalité chez Archambaud, qui l'accompagna avec son fils Raymond Hugues (1) au lieu destiné à devenir le 33^e monastère de la filiation de Clairvaux. C'était un petit vallon entouré de bois et arrosé par la Seye, solitude calme et tranquille, dont la disposition convenait à l'établissement d'une Abbaye Cistercienne.

(1) CADROL. *Général. manusc. des Valotte.*

Semper enim valles, sylvestribus undiquè cinctas
Arboribus, divus Bernhardus amœnaquæ prata
Et fluvios. amabat. (1)

L'emplacement fut fourni par le donzel du Cusoul, et Beaulieu allait prendre naissance sous le vocable de *Beata Maria Belli-Loci*.

En effet, douze religieux ne tardèrent pas à être envoyés par l'illustre abbé de Clairvaux.

Ces moines s'acheminèrent vers le Rouergue sous la conduite du P. Odon, n'emportant avec eux qu'une croix de bois.

Parvenus à leur destination, ils plantèrent leur croix, établirent quelques cellules avec des branches d'arbres, et, avant de construire leur demeure, ils jetèrent les fondements de leur église, qui fut par eux dédiée, selon l'usage de Cîteaux, à la Reine des cieux.

Comment nommeront-ils leur solitude ?

Le bonheur « se peignait, dit Montalembert, jusque dans ces noms charmants que les moines donnaient aux lieux de leur retraite et de leur pénitence : Bon-Lieu, Beau-Lieu, Clair-Lieu, Joyeux-Lieu, Cher-Lieu, Chère-He, Vaulx-la-Douce, Les Délices, Bon-Port, Bon-Repos, etc. » (2)

Le site de la vallée de la Seye avait de l'at-

(1) GASPARD BRUSCHES. *Cronologia monasteriorum Germaniæ illustrata*.

(2) *Les Moines d'Occident*. Introd., chap. V.

trait pour les moines venus de Clairvaux ; ils l'appelèrent *Bellus-Locus*, Beaulieu.

Le monastère ne tarda pas à s'élever, grâce aux nombreux bienfaiteurs qui lui concédèrent des terres incultes et des rentes.

Les noms de beaucoup de ces bienfaiteurs nous sont inconnus ; car la Réforme, qui pillait, incendiait, fit disparaître presque tous les titres de Beaulieu. Quelques-uns de ces noms ont été pourtant arrachés à l'oubli. Des débris de cartulaire, des actes de famille, les archives de l'hospice majeur de Saint-Antonin, celles de certaines communes, nous les ont conservés. Je vais en donner la nomenclature.

- I. ARCHAMBAUD, donzel du Cusoul ;
- II. GUILLAUME DE VASSAL et KARISMA, sa femme ;
- III. Les mêmes et GUILLAUME, leur fils ;
- IV. PIERRE VERROUELS ;
- V. ADHÉMAR, vicomte de Bruniquel ;
- VI. RAYMOND HUGUES, fils d'Archambaud et donzel du Cusoul ;
- VII. FROTARD, vicomte de Saint-Antonin ;
- VIII. HUGUES IV, comte de Rodez ;
- IX. VIVIAN, évêque de Rodez ;
- X. BERNARD ROGER.

ARCHAMBAUD donna le terrain sur lequel fut édifiée l'Abbaye. (1140 ou 1141).

GUILLAUME DE VASSAL et KARISMA, sa femme, dotèrent en 1162, et en présence de L. Vérol et de

G. de Vals, l'Abbaye de Beaulieu de la dime qu'ils percevaient sur la terre des Croses. (1)

En 1169, les mêmes et GUILLAUME DE VASSAL, leur fils, lui donnèrent ce qu'ils avaient acquis de Guiral Guirazal. (2)

PIERRE VERROUELS fit, en juin 1166, donation en faveur de Gérard, abbé de Beaulieu, et de ses frères présents et à venir, de tous les droits et actions qu'il avait sur trois *masages* de *Charennès*, de *Saint Journet* et de *Gausselmens*, situés en Quercy, dans le *dixnaire* de Sainte-Marie de Servanac, à la charge par les religieux de servir à perpétuité une rente de cinq setiers de froment et de cinq setiers de méteil.

Frotard, vicomte de Saint-Antonin, était présent à l'acte, qui fut retenu par Maître Martin. (3)

ADHEMAR, vicomte de Bruniquel, fit, le 31 août 1174, donation aux Frères de Beaulieu de tout ce qu'il possédait entre la forêt de Tulmon, l'Aveyron, le ruisseau de Goyre et celui de *Grossolo*. (4)

En 1178, en présence de Hugues, évêque de Rodez, de Raymond, prévôt de l'église cathédrale de Rodez, de Hugues, archiprêtre de la même église, de Hugues Jourdain, vicomte de Saint-Antonin, et d'autres seigneurs, ses parents ou amis, RAYMOND HUGUES, fils d'Archambaud et donzel du

(1) *Cartulaire de Beaulieu.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Titres de l'hospice majeur de Saint-Antonin.*

(4) *Archives de Torn-et-Garonne. Fonds de Beaulieu.*

Cusoul, donna à l'Abbaye de Beaulieu certains biens-fonds qu'il possédait tout près du nouveau monastère. L'acte de donation, qui a été recueilli par Cabrol, (1) s'exprime ainsi :

« In nomine sanctæ et individue Trinitatis, ego
 « Ragimundus Ugo, domicellus de Cusolio, omnibus
 « presentem cartulam inspicientibus notum facio
 « quod ego pro redemptione anime mee ac senioris
 « Archambaldi quondam venerandi genitoris mei,
 « atque Nicolæ quondam genitricis mee, de patriâ
 « Arvernorum, omniumque prædecessorum meo-
 « rum salute, cum assensu et voluntate dilectæ
 « uxoris mee Brunissandæ nomine, dedi in eleemo-
 « sinam Deo et Beatæ Mariæ Belli-Loci Rutheno-
 « rum ac monachis ibi Altissimo servientibus, in
 « augmentationem dotis istius monasterii, totam
 « terram quam habeo juxta illud novum monaste-
 « rium. »

Dans un ancien cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu on lisait : « Nec silentio prætereundum est quod
 « præfatus Ragimundus Ugo, domicellus de Cuso-
 « lio, dedit in honorem sanctæ Dei genitricis Mariæ,
 « nostro monasterio totam istam terram quam pos-
 « sidebat juxta locum ubi constructa fuit ecclesia
 « nostri conventûs, ut pro animâ ejus et parentum
 « suorum preces fundemus Deo perpetuis tempo-
 « ribus. »

FROTARD, vicomte de Saint-Antonin, suivant M.

(1) *Manuscrit sur la famille Valotte.*

Moulenq, qui cite Teulet, *layettes du trésor des chartes*, fit cession à l'Abbaye de Beaulieu de tous les droits qu'il avait sur les terres cultes ou incultes *del Gaut-Pellequot*, situées vers la grange de *Somiornet* jusqu'à la limite *Penenc* (Penne), moyennant une somme de 200 sols Melgoriens. (1)

HUGUES IV, comte de Rodez, par son testament de 1271, légua aux moines blancs de Beaulieu 200 sols pour la pitance. (2)

VIVIAN, évêque de Rodez, qui avait à cœur la prospérité des ordres monastiques dans son diocèse, unit en 1272 à l'Abbaye de Beaulieu les églises de Saint-Jean-Baptiste de Ginals, de Saint-Pierre de Lézac, de Saint-Pierre de Cornusson et de Saint-Pierre de Baye. Aussi le *Gallia Christiana* le considère-t-il, pour ce fait, comme un nouveau fondateur, *sicut novus fundator*. (3)

L'union de ces églises à l'Abbaye fut confirmée en 1282 par Raymond de Calmont, successeur immédiat de Vivian à l'évêché. (4)

BERNARD ROGER, habitant de St.-Antonin, fit, suivant acte reçu le 13 août 1294, par Jean de Fontibus, notaire, donation aux moines de Beau-

(1) MOULENQ. Doc. historiques sur le Tarn-et-Garonne. *Beaulieu*.

(2) L'abbé BOSQUET. Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron, t. IX. *Beaulieu*. — Bosc, Mem. pour servir à l'hist. du Rouergue, p. 203.

(3) *Gallia Christiana*, t. 1^{er}, col. 267. — BOSQUET, loco citato. — DE GAUZAL. *Etudes historiques sur le Rouergue*.

(4) CARROL. *Manuscrit sur les évêques de Rodez*.

lieu de tous ses biens, meubles et immeubles, présents et à venir, à la charge par eux de payer 130 livres à ses créanciers. (1)

Malgré ces dons, l'Abbaye n'était pas riche; et cependant jamais le pauvre ne rencontra un refus à la porte du monastère. C'est que, fidèles à la règle bénédictine, et pénétrés de l'esprit de Saint Bernard, tant que la Commende ne les absorba pas, les moines regardèrent le pauvre comme le frère du bon Dieu. Tout entiers à la prière et à la méditation, à l'étude et au travail, vivant d'austérités, ils ne possédaient que pour le malheureux courbé sous le poids de l'indigence. Aussi avec quelle joie et quel amour lui ouvraient-ils et leur cœur et leur main!

S'ils étaient la providence du pauvre, si les douleurs humaines trouvaient dans leur âme des sympathies profondes, (2) ils ne bornaient pas leur mission à distribuer des aumônes matérielles, à exercer l'hospitalité, ils avaient souci de l'instruction intellectuelle et morale du peuple. En cela ils ne faisaient que suivre la voie de la sainte Eglise Romaine, cette grande institutrice des nations.

Les libres-penseurs, qui ignorent beaucoup, affectent de marquer d'un point noir les époques de foi, qu'ils représentent comme privées du pain de

(1) Archives de Tarn-et-Garonne. *Fonds de Beaulieu*.

(2) *Dolentem consolari, in tribulatione subvenire. Règle de Saint Benoît. Chapitre IV.*

l'enseignement. Les vrais érudits ont fait justice de ces assertions audacieuses. En effet, les documents abondent pour les anéantir. J'en prends un qui regarde les abbés de Locdieu, de Beaulieu et le prévôt de la Collégiale de Villefranche de Rouergue.

« En 1481, dit de Gaujal, Julien, évêque de Sabine, cardinal du titre de St.-Pierre-aux-Liens et grand pénitencier du Pape en France, usant du pouvoir à lui donné par Sixte IV, ordonna aux abbés de Locdieu et de Beaulieu, et au prévôt de Villefranche de veiller à ce que l'on continuât de tenir dans cette ville l'école où l'on enseignait la grammaire, la logique, la musique et les autres arts. » (1) *Nos itaque*, dit Julien dans sa lettre, *qui humane conditionis eruditionem nostris potissimè temporibus adaugeri peroptamus.* (2)

Pourquoi l'esprit de St.-Benoît et de St.-Bernard ne s'est-il pas maintenu dans les abbayes cisterciennes? Pourquoi le sel de la terre s'est-il affadi?

(1) *Etudes hist. sur le Rouergue*, t. II, p. 325. — *Alti-vest. Physiol. des passions*, t. II, p. 113.

(2) La lettre de Julien, qui porte la date du 3 des nones d'août, a été tirée de la collection Doat par Albert, qui la donne entière dans l'ouvrage cité.

RELACHEMENT, DÉCADENCE ET RUINE

. La regola mia
Rimasà e giù per danno delle carte.

DANTE. *Paradiso*, Canto XXII.

Dante, dans le septième ciel, vit cent petites sphères qui ensemble s'embellissaient de leurs rayons mutuels, et la plus grande et la plus brillante s'avança vers lui. Cette perle, c'était St.-Benoît.

Un colloque s'établit entre le fondateur du Mont-Cassin et le chantre de Florence. Dans ce colloque, St.-Benoît se plaint de ce que sa règle ne sert plus sur la terre qu'à gâter du papier.

. La regola mia
Rimasa è giù per danno delle carte.

Et après des objurgations contre les abbayes, objurgations trop véhémentes pour ne pas trahir l'esprit du Florentin, il ajoute: « La chair des mortels est si délicate, qu'une bonne constitution ne dure pas depuis la naissance du chêne jusqu'à la formation du gland: »

La carne de 'mortali è tanto blanda
Che giù non basta buon cominciamento
Del nascer della quercia al far la ghianda. (1)

(1) *Paradiso*, Canto XXII.

Cette réflexion n'est que trop vraie. Hors l'Eglise qui est immuable, ici-bas tout passe et tout meurt. Les institutions, même les plus saintes, prennent au contact du monde quelque chose qui les affaiblit; et le grand chêne dont la cime touchait le ciel, dont les branches offraient une ombre hospitalière, ne donne à la longue que des feuilles étiolées, parce qu'il renferme dans son intérieur un ver qui le carie.

Les deux premiers siècles qui suivirent la fondation de Beaulieu en furent l'âge d'or. C'est que la régularité la plus parfaite y régnait; c'est que, donnant tout aux pauvres, les religieux ne se réservaient rien pour eux, et que le régime austère auquel ils étaient soumis n'avait pas subi d'atteinte.

Mais il vint un moment où l'on mitigea la règle, et peu à peu le relâchement s'introduisit dans l'Abbaye. Il fit surtout des progrès rapides avec la *Commende*, ce fléau qui atteignit, « à partir du 16^{me} siècle, les proportions honteuses et formidables » qui en firent la plaie de l'ordre monastique. » (1)

Nous ne voulons pas retracer ici l'origine de la *Commende*. Disons seulement qu'elle chercha à se glisser dans les abbayes pendant le moyen-âge. Des voix saintes s'élevèrent à cette époque pour la flétrir, et des mains fermes s'étendirent pour la comprimer. Mais le mal n'était pas coupé dans sa racine, et il renaissait sans cesse. Il prit sa plus

(1) MONTALEMBERT. *Les Moines d'Occident*. Introd.

grande extension en France par le concordat de Léon X avec François I^{er}.

M. Moulenq fait remonter la *Commende* pour Beaulieu à Antoine de Narbonne, tandis que le *Gallia* ne la date que de Jean de La Valette-Parisot.

Nous pensons que M. Moulenq est dans le vrai. En effet, nous voyons en Rouergue les abbayes de Silvanès, de Loedieu, de Bonneval, sœurs de celles de Beaulieu, soumises à la *Commende* avant le concordat de Léon X avec François I^{er}.

Quoi qu'il en soit, Beaulieu ne pouvait échapper au mal qui rongait l'ordre monastique. L'ennemi était dans la place. L'amour de la règle et de la prière subit une brèche, l'esprit de pauvreté une rude atteinte; les vocations diminuèrent.

L'assemblée du clergé de France proposa de recourir au St.-Siège pour remédier au mal; mais, dit l'abbé Bousquet: « La secte philosophique fut « assez puissante pour faire nommer une commission à l'effet d'examiner les abus introduits « dans les monastères et qu'elle-même y avait « semés. » (1)

De Brienne, archevêque de Toulouse, qui en était membre, y fit prévaloir un système de destruction graduelle, et, en 1768, il obtint un édit qui supprimait les maisons où il n'y avait pas 15 religieux: Beaulieu était de ce nombre.

(1) L'abbé BOUSQUET. *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*. T. IX. — *Anciennes abbayes*.

Mais ce n'est pas l'édit qui devait faire disparaître les moines. La Révolution emporta l'Abbaye, qui fut acquise comme bien national par la famille Perret.

Le dernier survivant de cette famille l'a léguée à la ville de St.-Antonin, à la charge par celle-ci d'entretenir deux Frères des Ecoles chrétiennes. Au cas où la condition ne serait pas exécutée, Beaulieu doit devenir la propriété du grand séminaire de Montauban.

St.-Antonin obtint l'autorisation d'aliéner les bâtiments de l'Abbaye, sauf l'église, et le produit de la vente fut affecté à l'établissement des Frères dans cette ville. L'église a été vendue. M. Costes, qui possédait déjà les biens de Beaulieu, en fit l'acquisition.

Abbés de Beaulieu.

Ad serviendum venisti, non ad regendum.
De Imitat. Christi, lib. 1^{er}, cap. XVII.

Le *Gallia Christiana* (1) donne neuf abbés :

- I. PHILIPPE en 1210 ;
- II. P..., probablement le même que le précédent ;
- III. BÉGON ;
- IV. BERNARD ;
- V. GUILLAUME ;

(1) Col. 267, t. 1^{er}.

VI. GÉRAUD CATELLI ;

VII. ARNAUD FABRI ;

VIII. ETIENNE ;

IX. DURAND.

Dom Piolin, dans les *Animadversiones du Gallia*,

(1) en ajoute cinq :

X. JEAN DE LA VALETTE-PARISOT ;

XI. JEAN DE LA VALETTE-CORNUSSON ;

XII. N... DE CORNUSSON ;

XIII. LOUIS GABOURY ;

XIV. PIERRE DIONIS.

M. de Gaujal (2) en mentionne onze. Il prend les neuf premiers du *Gallia*, auxquels il joint DIONIS et N... de GROSSOLLES SAINT-ANDRÉ.

La liste fournie par l'abbé Bousquet (3) est plus étendue ; elle contient seize abbés :

I. ODON ;

II. BERNARD ;

III. PHILIPPE ;

IV. RENAUD DE VALETTE ;

V. BERNARD, 2^{me} du nom ;

VI. GÉRAUD CATELLI ;

VII. ARNAUD FABRI ;

VIII. GUILLAUME ;

IX. ETIENNE ;

X. DURAND ;

(1) Col. XLIII, t. 1^{er}.

(2) *Etudes hist. sur le Rouergue.*

(3) Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron, t. IX. *Beaulieu.*

- XI. JEAN DE LA VALETTE-PARISOT ;
 XII. JEAN DE LA VALETTE-CORNUSSON, frère de
 François III, évêque de Vabres ;
 XIII. L'ABBÉ DE CORNUSSON ;
 XIV. LOUIS GABOURY ;
 XV. PIERRE DIONIS ;
 XVI. L'ABBÉ DE GROSSOLLES SAINT-ANDRÉ.

La liste la moins incomplète des abbés de Beaulieu est celle de M. Moulenq. (1) — Elle se compose de vingt-cinq noms.

- I. ODON ;
 II. BERNARD ;
 III. ARNAUD ;
 IV. PHILIPPE ;
 V. D.... ;
 VI. P.... ;
 VII. GUILLAUME ;
 VIII. BERNARD ;
 IX. GUILLAUME II DE LA PEYRABÈDE ;
 X. GUILLAUME III ;
 XI. GÉRAUD CALCELLIS ;
 XII. ARNAUD FABRI ;
 XIII. ETIENNE ;
 XIV. GUILLAUME IV ;
 XV. DURAND ;
 XVI. JEAN DE MISSOLIÈRES ;
 XVII. ANTOINE DE NARBONNE ;

(1) Documents hist. sur le Tarn-et-Garonne, t. 1^{er}. Beau-

- XVIII. MAFFRE ROGER DE COMMINGES ;
 XIX. JEAN ROGER DE COMMINGES ;
 XX. JEAN DE LA VALETTE-PARISOT ;
 XXI. FRANÇOIS DE LA VALETTE-CORNUSSON ;
 XXII. JEAN DE LA VALETTE-CORNUSSON ;
 XXIII. LOUIS GABOURY ;
 XXIV. PIERRE-ANNE DIONIS ;
 XXV. JULES-CÉSAR DE GROSSOLLES DE SAINT-ANDRÉ.

Nous adopterons le travail de M. Moulenq, en le modifiant par quelque retranchement et quelque addition.

Disons tout d'abord qu'il faut éliminer de la liste de l'abbé Bousquet Renaud de Valette qui était abbé de Beaulieu en Limousin, non en Rouergue, et qui le fut ensuite de Silva-Negra : il devint cardinal ; de celle du Gallia Bégon qui n'a jamais été abbé de Beaulieu, et Philippe qui l'a été, mais non en 1210. Il s'ensuit qu'il faudra retrancher ce dernier de la série que fournit M. Moulenq.

Voici le motif de l'élimination.

Le Gallia fonde l'abbatit de Philippe en 1210, sur ce que Hugues, évêque de Rodez, aurait, cette année, *mense Aug., feria VI*, gratifié l'Abbaye de Beaulieu, en la personne de Philippe, de l'église de Solasque (*Solatges, Soulages*), Haut-Rouergue, et les auteurs du Gallia n'ont pas vu qu'ils se contredisaient.

En effet, dans leur série des évêques de Rodez, à la notice Hugo, on lit : « Dedit Philippo abbati

Bona-Vallis (*Bonneval*) ecclesiam de Solasque ; » et dans celle des abbés de Bonneval , article PHILIPPE : « Ab Hugone episcopo accepit 1210 ecclesiam de Solatque. » (1)

Philippe fut abbé de Bonneval de 1196 à 1214, époque où Hugues le remplaça. Il ne pouvait donc pas être abbé de Beaulieu en 1210. D'après nous, les abbés de Beaulieu connus sont :

I.

Odon.

Ainsi que nous l'avons dit, Odon, avec douze moines de l'abbaye de Clairvaux, prit possession du terrain sur lequel devait s'élever le monastère de Beaulieu, et qui avait été donné par Archambaud, donzel du Cusoul, de Saint-Igne et de Pervinquières.

II.

Bernard.

Selon l'abbé Bousquet (2) et l'abbé Servières (3), le deuxième abbé de Beaulieu serait Bernard. Il l'était d'après eux en 1150.

(1) Suivant le manuscrit de Jean Cabrol sur les évêques de Rodez, ce serait en 1187 que le bénéfice de Solatges, avec ceux de Curières et de Pierretiche, auraient été unis par Hugues à Bonneval.

(2) Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron, t. IX. Beaulieu.

(3) *Hist. des églises du Rouergue*, p. 666.

III.

Géraud.

L'existence de Géraud m'a été révélée par la donation que, en juin 1166, Pierre Verrouels fit à cet abbé et à son monastère de tous ses droits et actions sur les masages de *Chareennes*, de *Saint-Journet* et de *Gausselmens* dans le décimaire de Ste-Marie de Servanac. (*Voir supra.*)

Sous son abbatiat, Guillaume de Vassal, Karisma, sa femme, et leur fils Guillaume firent en 1162 et 1169 les donations dont nous avons parlé plus haut.

IV.

Arnaud.

Sous l'abbatiat d'Arnaud, Adhémar, vicomte de Bruniquel, fit, le 31 août 1174, aux moines de Beaulieu la donation que nous avons déjà mentionnée. Cette donation eut lieu en présence de Frotard, vicomte de Saint-Antonin, de Sicard, son frère, de Raymond Jourdain, leur cousin, d'Isarn de Najac, de Grimald de Paris, de Guillaume de Balaguier, de Fulgo de Popia et de Sicard de Turre. Elle fut confirmée par Raymond, comte de Toulouse en 1178. (1)

En 1178, Amiel de Vassal céda à l'Abbaye le

(1) Archives de Tarn-et-Garonne. *Fonds de Beaulieu.*

droit de passage sur le mas de *Braconenc*. La même année, Raymond Hugues, donzel du Cusoul et fils d'Archambaud, donna aux moines de Beaulieu les terres qu'ils possédait tout près de leur monastère, où son fils était religieux. (*Voir supra*).

V.

D. . . .

D. . . . suivant l'histoire de Languedoc, t. V, 639, 640, 641, était abbé de Beaulieu en 1226.

VI.

Philippe.

Philippe est peut-être celui qui était abbé de Bonneval en 1210 et 1214. On le voit abbé de Beaulieu en 1233.

VII.

N. . . .

Entre Philippe et Guillaume qui suit doit se placer un abbé dont le nom nous est inconnu.

Son abbatiat est marqué par l'union que, en 1272, Vivian, évêque de Rodez, fit à l'Abbaye de Beaulieu des églises de Saint-Jean-Baptiste de Ginals, de Saint-Pierre de Lézac, de Saint-Pierre de Cornusson et de Saint-Pierre de Baye. (*Voir supra*).

VIII.

Guillaume.

Guillaume accepta, le 13 août 1294, la donation qui lui fut faite par Bernard Roger, de St.-Antonin. (*Voir supra*).

IX.

Bernard.

Bernard, second du nom, était abbé de Beaulieu en 1320. (1)

X.

Guillaume II de la Peyrarède.

Guillaume de la Peyrarède passa une transaction, le mardi avant la fête de St.-Urbain 1323, avec les habitants du Causse-de-Quercy, devant Fabri, notaire. (2)

XI.

Guillaume III.

Guillaume III, moine de Grand-Selve, fut nommé abbé de Beaulieu en 1326, l'an XI du pontificat de Jean XXII. (3)

(1) *Gallia christiana*, I, col. 267.

(2) Archives de Tarn-et-Garonne. *Fonds de Beaulieu*.

(3) *Gallia christiana*, I, col. 267.

XII.

Géraud Catelli ou Calcellis.

Géraud Catelli ou Calcellis, abbé de Beaulieu, devint abbé de Belle-Perche en 1360. (1)

XIII.

Arnaud Fabri.

Arnaud Fabri fut abbé de Beaulieu en 1360. (2)

XIV.

Etienne.

Suivant M. Moulénq, qui a puisé dans les archives de Tarn-et-Garonne : *Titres de St.-Antonin*, « Etienne, » par la grâce de Dieu, abbé de Beaulieu, conservateur et juge des causes, droits, libertés et privilèges du monastère de St.-Antonin, accordés par le St.-Siège, » promulgua, le 13 juillet 1387, une bulle de l'anti-pape Clément VII, en date du mois de mars 1386, conservant lesdits privilèges.

Etienne fit hommage, les 24 septembre et 13 octobre 1407, à Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez, pour la grange et autres possessions de Bois-Garel, *pro grangia, villis, agris*, etc., etc. (3)

(1) *Gallia christiana*, I, col. 367.

(2) *Gallia christiana*, *Ibidem*.

(3) *Gallia christiana. Ibidem*. — DE GAUJAL. *Éta. histor. sur le Bourgeois*, t. 1, p. 454.

M. Moulénq désigne comme abbé de Beaulieu, après Etienne, Guillaume IV qui, selon lui, l'était en 1407. Il renvoie à l'appui de son assertion au *Gallia*. Il nous semble que l'estimable auteur des *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne* s'est trompé.

Dans la série des abbés de Beaulieu que donne le *Gallia*, nous ne voyons pas figurer Guillaume IV. Enfin, si Etienne a fait hommage dans les mois de septembre et d'octobre 1407 à Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez, pour les possessions de Bois-Garel, comment, en 1407, Guillaume aurait-il été abbé de Beaulieu ?

Il faut donc l'éliminer.

XV.

Durand.

Grégoire XI avait, en 1376, réduit le nombre des chanoines de St.-Antonin à quinze. « Il n'était encore question ni de prébendiers, ni de chapelains. Voici à quelle occasion ces derniers furent introduits. Neuf chanoines possédaient en titre des bénéfices dépendant du chapitre, appelés *Op-tatifs*, parce qu'ils étaient optés à chaque mutation. Ces chanoines étant souvent absents à cause de leurs bénéfices, mirent à leur place des pré-

« tres ou des clercs pour aider à faire l'office, et
« les dotèrent de leurs revenus. » (1)

Martin V, par une bulle de 1425, réduisit les chanoines de quinze à douze, et les prébendiers jusqu'à ce dernier nombre. En 1430, Durand fut chargé par ce Pape de faire exécuter la bulle. (2)

XVI.

Jean de Missolières.

« Jean de Missolières, dit M. Moulenq d'après
« les archives de Tarn-et-Garonne, G. 44, fol. III,
« r^o (3), était abbé de Beaulieu depuis plus de 30
« années, lorsqu'il fut accusé par Jean Casaleti,
« abbé de Sinanque, visiteur général de l'Ordre de
« Citeaux, de s'être opposé à sa visite, d'avoir re-
« fusé de se rendre à la citation qu'il lui avait faite
« de comparaitre devant lui en la ville de Tou-
« louse, et d'avoir molesté ses moines. En punition
« de ses crimes (*sic*), l'abbé de Sinanque avait con-
« féré la Commende de Beaulieu à Jean de Prumi-
« nio, moine de ce monastère, et frappé d'excom-
« munication Jean de Missolières, ainsi que les
« moines qui lui étaient restés fidèles. Ceux-ci por-
« tèrent leurs doléances devant le pape Sixte IV
« qui, par un bref en date du 26 juin 1482, char-

(1) L'ABBÉ VAISSIÈRE. *St.-Antonin, prêtre et apôtre du Rouergue*, p. 197.

(2) *Gallia christ.* I, col. 267.

(3) MOULENQ. — *Ouv. cité.*

« gea l'official de Montauban d'instruire l'affaire.
« En conséquence, ce dernier appela devant lui les
« parties au mois de septembre suivant, et dressa
« procès-verbal de leurs dires et réclamations. Nous
« ignorons quelle fut l'issue de ce conflit. »

XVII.

Antoine de Narbonne.

« Antoine de Narbonne, protonotaire du Saint-
« Siège, abbé commendataire de Beaulieu en Rouer-
« gue, dit M. Moulenq, transigea, le 20 juin
« 1491, avec Pierre de Cayssac, prieur-mage de
« Saint-Antonin, sur les droits respectifs de l'Ab-
« baye et du chapitre dans le décimaire d'Ali-
« guières. » (1)

Il se démit volontairement de sa charge, dans le milieu de l'année 1513, en faveur de son frère Antoine de Narbonne jeune.

XVIII.

Antoine de Narbonne jeune.

Antoine de Narbonne jeune fut nommé abbé commendataire de Beaulieu par le Pape Léon X,

(1) MOULENQ. *Ouv. cité.*

le 13 décembre 1513, à la suite de la démission de son frère. (1)

XIX.

Maffre Roger de Comminges.

Maffre Roger de Comminges était prieur-mage de Saint-Antonin en 1521. Il céda, en 1526, avec le consentement du chapitre, le prieuré à Antoine Bérail, et devint plus tard abbé de Beaulieu.

Suivant M. Moulenq qui cite la collection Doat, vol. 88, fol. 333, Maffre Roger donna, le 10 décembre 1537, avec les nobles, gens d'église et syndics des villes du pays, une procuration pour traiter avec Jean de Planes (de Plas), évêque de Bazas, commissaire du roi, sur le quart de sel que le roi avait ordonné de lever en Guienne. (2)

XX.

Jean Roger de Comminges.

Jean Roger de Comminges, abbé de Beaulieu, reçut, en cette qualité, le 8 mai 1559, la reconnaissance de la terre de Rouly ou de Raully. (3)

(1) L'existence de cet abbé a été signalée par le cardinal Hergenrother, sous-bibliothécaire du Vatican, dans les documents qu'il a publiés sous le titre de : *Regestes de Leon X.* — Voir aussi le t. XVI du *Bulletin archéologique de Montauban*, 1^{er} trimestre, p. 69, 70, 71, 72, 73, 74.

(2) *MOULENQ. Ouv. cit.* — Archives de Tarn-et-Garonne. *Fonds de Beaulieu*.

(3) *Idem, Ibidem.* — Archives de Tarn-et-Garonne. *Ibidem*.

Le 4 février 1588, à la suite de la permission par l'official de Rodez du 31 janvier, même année, les moines de Beaulieu vendirent des immeubles, parmi les moins utiles à l'Abbaye, pour effectuer le paiement de 1,215 livres 16 sols, somme à laquelle se portait la taxe de cette Abbaye sur le million accordé au roi par le clergé. (1)

XXI.

Jean de La Valette-Parisot.

Jean de La Valette-Parisot, fils de François de La Valette, baron de Cornusson, gouverneur et sénéchal de Toulouse, et de Gabrielle de Murat-Lestang, était le petit neveu de Jean, grand-maitre de l'Ordre de Malte. Il fut reçu chevalier de cet Ordre en 1588, sous le magistère de Loubens de Verdalle.

Prieur de la Daurade, il devint abbé commendataire de Beaulieu peu de temps après avoir été reçu chevalier de Malte. (2)

Nous n'avons pas trouvé que Jean de La Valette ait été prieur de Montpezat et vicaire-général de Bordeaux. Comment M. Moulenq, dans ses *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne, Abbaye de*

(1) Archives de Tarn-et-Garonne. *Fonds de Beaulieu*.

(2) *GALLIA CHRIST. Animadv.*, t. 1^{er}, col. XLVII. — DE BARBAU. *Doc. hist. et généal.*, t. II, p. 393. — L'ABBÉ BOUSQUET. *Ouv. cit.* — CABROL. *Manuscrit sur la famille de La Valette*.

Beaulieu, l'a-t-il ainsi qualifié? Ni le *Gallia*, ni de Barrau, auxquels il renvoie, ne lui donnent aucune de ces deux qualités. M. Moulenq lui-même ne le porte pas comme doyen de Montpezat dans son travail sur le chapitre collégial de ce nom.

Il est vrai qu'il mentionne, au n^o XV, Charles-Louis de La Valette-Parisot comme doyen de Montpezat et comme vicaire-général de Bordeaux. Mais Charles-Louis était de la branche des seigneurs de l'Albenque, et en outre il vivait dans le XVIII^e siècle.

Jean de La Valette se démit de l'Abbaye de Beaulieu en 1603. Ayant été à Malte, il obtint, le 4 février de cette même année, du grand-maitre Alof de Vignacourt confirmation de la bulle accordée en 1566 et exemptant du droit de passage ceux qui portaient les nom et armes du grand-maitre Jean de La Valette, et tous les descendants de cette maison en ligne directe et masculine. (1)

M. Moulenq donne pour successeur à Jean François de La Valette qui fut évêque de Vabres, et il s'appuie sur un arrêt du Parlement de Toulouse du 23 juin 1615.

Avant d'examiner cet arrêt, disons que, soit aux archives de l'évêché de Rodez, soit dans les papiers de la famille de La Valette-Cornusson, on ne trouve aucun acte qui qualifie François III, évêque de

(1) DE BARRAU. *Ouv. cité.* — CABROL. *Manuscrit cité.*

Vabres, d'abbé de Beaulieu. Le *Gallia* et tous ceux qui ont écrit sur le Rouergue, Bosc, de Gaujal, de Barrau, l'abbé Bousquet, le docteur Géraud, (ces deux derniers se sont occupés d'une manière spéciale de Vabres), le manuscrit de Cabrol sur les La Valette, celui d'Amiel, chanoine de Vabres et contemporain de François, ont gardé le plus profond silence sur ce point. Tous ne classent François que parmi les abbés commendataires de Moissac. Ils n'auraient pas omis sa qualité d'abbé de Beaulieu. Enfin, dans un acte de rachat de la directe et de la rente de Boismenou passé le 10 août 1619 avec de Maritan, trésorier du domaine du roi en Rouergue, François lui-même ne se qualifie qu'évêque de Philadelphie, coadjuteur de l'évêché de Vabres, et *abbé de Moissac*.

Il y a là une des présomptions les plus fortes contre l'assertion de M. Moulenq.

Voyons maintenant l'arrêt.

Il est très vrai que cet arrêt dont je possède une copie, grâce à l'obligeance de M. l'archiviste de Toulouse, a été rendu, le mardi 23 juin 1615, entre Messire François de La Valette, abbé de Beaulieu, appelant, et le syndic des habitants de Beaulieu, appelé. Mais c'est comme procureur *ad litem* qu'un François y figure.

Jean de La Valette-Cornusson, frère de François III, évêque de Vabres, avait été pourvu du bénéfice de Beaulieu par la démission, en 1603, de

Jean de La Valette, son oncle. Il était âgé de onze ans, sa naissance remontant à 1592.

Lorsque le procès s'engagea en 1615 entre l'Abbaye et les habitants de Beaulieu, au sujet des reconnaissances féodales, il avait de 22 à 23 ans. Il se trouvait mineur, puisque la majorité était fixée à la vingt-cinquième année. Il fallait donc qu'il plaidât par procureur. C'était la loi, et nul n'ignore que, sous le nom du procureur *ad litem*, se rendait le jugement en cas pareil.

Mais quel est ce François dont parle l'arrêt ?

Jean de La Valette, baron de Cornusson, avait deux fils portant le prénom de François : le premier, qui fut François de La Valette II, marquis de La Valette, baron de Cornusson ; le deuxième, qui fut François III, évêque de Vabres. Si c'est ce dernier, rien pourtant ne l'établit, il pouvait être procureur *ad litem*, puisqu'il avait vingt-six ans, étant né en 1590.

Mais ici se présente une objection.

Si Jean, frère de François, était abbé de Beaulieu, ne pouvait-il pas, en cette qualité, agir seul en justice ? N'était-il pas réputé père de famille ? Je conviens que, d'après la disposition de l'article 9 du titre 15 de l'ordonnance de 1673, on considérerait le mineur, pourvu d'un bénéfice, comme majeur de vingt-cinq ans, à l'effet de pouvoir ester en justice tant pour ce qui concernait le possessoire que pour les droits, fruits et revenus du bénéfice.

Mais ce dont il s'agit est antérieur à cette ordonnance. On ne saurait donc l'opposer.

Même en admettant que, avant 1673, le mineur, pourvu d'un bénéfice, fut réputé majeur dans une certaine mesure, l'espèce qui se présentait devant la Cour permettait-elle au mineur, abbé de Beaulieu, de plaider ? Nous ne le pensons pas.

Il importait de rechercher sur quelles parties du terroir de Beaulieu pesaient certaines rentes. Un notaire avait opéré l'arpentement du terroir en litige. La Cour, *tenant les requêtes du Palais*, avait, par un jugement du 27 mars 1615, ordonné que par ce notaire il serait procédé dans la maison abbatiale de Beaulieu aux reconnaissances féodales de ce terroir.

Par son arrêt du 23 juin, même année, la grand-chambre, réformant, avait ordonné que l'opération serait faite par tel notaire nommé par l'abbé de Beaulieu, non suspect toutefois aux habitants, *sauf à eux*, dit l'arrêt, *pouvoir mettre telle personne que bon leur semblera pour assister aux dites reconnaissances*.

Il ne s'agit plus ici d'action possessoire, de fruits à percevoir, mais d'une contestation sérieuse portant sur les terrains qui doivent être affectés de rente.

Ce que nous venons de dire, joint au silence de *Gallia*, des historiens, des titres de famille, des manuscrits de Cabrol et d'Amiel, des archives de

l'évêché de Rodez sur la qualité d'abbé de Beaulieu dont M. Moulénq dote François III, évêque de Vabres, nous permet d'affirmer que ce dernier n'a jamais eu cette qualité, et que, s'il figure, ce qui n'est pas certain, comme appelant dans l'arrêt du 23 juin, ce n'est qu'à titre de procureur *ad litem*. Nous le retranchons de la série des abbés de Beaulieu.

XXII.

Jean de La Valette-Cornusson.

Jean de La Valette-Cornusson succéda en 1603 à son oncle dans l'Abbaye de Beaulieu. (1)

Il était le cinquième fils de Jean de La Valette, baron de Cornusson, maréchal de camp, sénéchal et gouverneur de Toulouse, et d'Ursule Loubens de Verdalle.

On le voit prieur de Parisot et de Floirac, et doyen de Varen en 1652. (2)

En 1624, le Parlement de Toulouse ordonna qu'il serait procédé à l'estimation des biens de Beaulieu, et que sur les dîmes revenant à Jean de La Valette, il serait prélevé 300 livres pour acquitter les frais de la réparation de l'Abbaye. (3)

En 1643, cet abbé assista au contrat de mariage

(1) L'ABBÉ BOUSSOUY. *Ouv. cité.* — CABROL. *Manuscrit cité.*

(2) CABROL. *Ibidem.*

(3) MOULÉNQ, d'après les archives de la Haute-Garonne, B 157.

de son frère François avec Antoinette d'Escorailles.

Il acquit de ses deniers, au prix de 113,000 livres, les terre et baronnie de Varayre de Jean-Samuel de Brunet-Castelpers, vicomte de Panat, en 1667 suivant Cabrol, en 1644 selon M. Moulénq qui renvoie aux archives de Tarn-et-Garonne; *Reg. des dénombremens.*

Les 10 et 14 février 1671, il fit un testament clos; et le 16 du même mois, l'acte de suscription en fut retenu par Maître Mathieu, notaire à Parisot. Après plusieurs legs en faveur de ses neveux et nièces, il institua héritier général et universel François de La Valette, baron de Cornusson, son frère, à la charge par lui de rendre l'hérédité à Jean, son fils aîné, et au cas où Jean n'aurait pas de postérité, à Jean-Baptiste son autre fils. A défaut d'enfants de celui-ci, l'hérédité revenait aux membres de la famille, en observant l'ordre de primogéniture. Dans le cas où les membres de la famille ne laisseraient pas de descendant, il léguait aux R. P. de la Doctrine Chrétienne de Villefranche une somme de 80,000 livres pour construire un collège de leur Congrégation, soit à Caylus, soit à Saint-Antonin, à leur choix, à la charge par eux de donner un métier à trois garçons pauvres et de doter aussi trois filles pauvres. Si les P. de la Doctrine Chrétienne n'acceptaient pas, les Chartreux de Villefranche leur étaient substitués.

Jean de La Valette décéda en 1673. Son testament

fut ouvert le 15 avril de la même année et enregistré au greffe de la Sénéchaussée de Villefranche.

Les *Animadversiones* du *Gallia*, de Barrau et M. Mouleog se trompent en le faisant vivre en 1692. N'auraient-ils pas confondu Jean de La Valette avec Jean, son neveu, qui se démit de sa charge de Sénéchal de Toulouse pour entrer dans le sacerdoce, et qui mourut à Paris en 1698, ou bien avec son autre neveu Jean-Baptiste, dit *l'abbé de Cornusson*, qui décéda à Villefranche-de-Rouergue en 1725 ?

.....

Dom Piolin, dans les *Animadversiones* du *Gallia*, donne pour successeur à Jean de La Valette N.... de Cornusson. *Fortassè jam pridem, dit-il, cesserat in gratiam N.... de Cornusson, de quo tamen nulla fit mentio in prædictâ genealogiâ N.... Cornusson.*

Le savant Bénédictin n'est pas affirmatif, *fortassè*. L'abbé Bousquet l'est davantage. Il nomme ce successeur l'abbé de Cornusson que Cabrol fait connaître sous le prénom de Jean-Baptiste. Cabrol, qui était le contemporain de cet abbé, et qui l'a bien connu, se tait sur sa qualité d'abbé de Beaulieu. Il se contente de dire que Jean-Baptiste, appelé *l'abbé de Cornusson*, était prieur de Parisot, bénéfice que lui avait eodé Jean de La Valette. Il n'eût pas manqué d'ajouter que celui-ci s'était démis de l'Abbaye en faveur de son neveu. Il faut éliminer Jean-Baptiste de la série des abbés de Beaulieu fournie par le *Gallia* et l'abbé Bousquet.

XXIII.

Louis Gaboury.

Louis Gaboury, clerc du diocèse de Paris, fut nommé abbé de Beaulieu par lettres du roi du 10 mars 1673. (1)

XXIV.

Pierre-Anne Dionis.

Pierre-Anne Dionis était fils du chirurgien du roi. Sur la désignation de Louis Gaboury, son prédécesseur, il fut nommé abbé de Beaulieu le 15 avril 1690. (2).

Le 4 septembre 1736, la communauté de Beaulieu donna, en assemblée capitulaire, procuration à Pérignon, son prieur, de se transporter à Locdieu pour emprunter 2,000 livres en rente de telle ou telle personne, comme il aviserait. (3)

A cette époque, l'Abbaye n'était pas florissante : elle n'avait que quatre moines dont les noms ont été conservés : Dom Pierre Pérignon, *prieur* ; Dom Jean-Antoine Vacaresse, *cellerier* ; Dom Pierre Frayssines, directeur de Coste-Jean ; Dom François Courtade, *dépensier*.

(1) GALLIA CHRIST. 1, *Animadv.*, col. XLVII.

(2) GALLIA CHRIST. *Ibidem*.

(3) Archives de Tarn-et-Garonne. *Fonds de Beaulieu*.

XXV.

Jules-César de Grossoles de Saint-André.

Jules-César de Grossoles de Saint-André était fils de Jean, seigneur de Labastide. Il succéda à Dionis le 15 août 1739, et en 1789 il était encore abbé.

Lorsque la Révolution éclata, il n'y avait à Beaulieu que quatre moines : Dom Mohic, *prieur* ; Dom Brassat, *sous-prieur* ; Dom Fénéclous, venu d'un autre couvent, et Dom Riols. Celui-ci fut le dernier religieux de l'Ordre de Cîteaux qui fit ses vœux à l'abbaye de Bonneval érigée en noviciat pour Beaulieu. (1) Il était né à Rodez. Destiné à la déportation, en vertu de la loi du 26 août 1792, il ne la subit pas. Il fut détenu dans la prison dite du Petit Séminaire de Bordeaux. — Dom Brassat devint curé constitutionnel de Ginals.

Privilèges de l'abbé de Beaulieu.

L'abbé de Beaulieu occupait aux Etats du Rouergue la dixième place dans le clergé. Il nommait aux cures de Verfeil, de Ginals et de Cornusson, et percevait un revenu de 3,500 livres sur les biens de son Abbaye.

(1) L'ABBÉ BOUSQUET. *Ouv. cité.*

Eglise de Beaulieu.

Tota pulchra es.

Canticum canticorum, cap. IV.

Avant de décrire l'église de Beaulieu, nous avons à nous demander à quelle époque elle a été construite.

Au Congrès archéologique de France, tenu à Rodez en 1863, M. l'abbé Pottier supposa la construction de 1259, mais sans donnée positive. Il s'appuyait sur ce que Vivianus, évêque de Rodez, est regardé comme un autre fondateur de l'Abbaye. (1)

Au Congrès archéologique de Montauban (1865), il ne supposa plus ; il affirma. En effet, on lit dans une note au sujet de l'édifice dont il entretenait les membres du Congrès : « Construit en 1259 par « Vivianus, évêque de Rodez, qui est appelé le « deuxième fondateur de Beaulieu. » (2)

Sur quoi le savant abbé fait-il reposer son affirmation ? Est-ce sur un titre quelconque de l'Abbaye ? non. Sur des documents puisés dans des archives quelconques ? non encore. Il a vu dans le *Gallia* que Vivian était considéré comme un nouveau fondateur de Beaulieu. Mais ces mots ne s'appli-

(1) Congrès archéologique de France, XXX^e session, 1863, vol. de 1864.

(2) Congrès archéologique de France, XXXII^e session, 1865, vol. de 1866.

quent qu'à l'union faite à l'Abbaye, en 1272, des bénéfices de Saint-Jean-Baptiste de Ginals, de Saint-Pierre de Lézac, de Saint-Pierre de Cornusson et de Saint-Pierre de Baye. Le *Gallia* est explicite à cet égard.

Il ne faut pas induire de cette union et des termes du *Gallia* que c'est à Vivian qu'est due la construction de l'église de Beaulieu. D'ailleurs, à l'époque indiquée par M. l'abbé Pottier, Vivian excommuniait ceux qui allaient habiter la nouvelle ville de Villefranche, et il ne favorisait guère la partie de la Basse-Marche du Rouergue où s'édifiait cette *bastide* d'Alphonse, comte de Toulouse. En outre, il avait à répondre à une accusation grave portée contre lui par Gui de Sévérac : ce qui devait le préoccuper.

Mais voici que le comité permanent de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron donne une autre date.

Dans une note insérée par lui au mémoire de l'abbé Bousquet, *Anciennes Abbayes de l'Ordre de Cîteaux dans le Rouergue*, NOTRE-DAME DE BEAULIEU, on lit : « L'église de Beaulieu construite probablement en 1247, lors des bienfaits de Vivian, évêque de Rodez, etc., etc. »

Le comité n'est pas affirmatif, c'est vrai. Mais la date de 1247 est-elle exacte ? Est-ce bien en 1247 qu'il faut placer les bienfaits de Vivian ? Cela n'est pas admissible.

Frère Vivian, religieux de l'Ordre des Frères Mineurs de Saint-François, était à Rome auprès du Pape Innocent IV, quand le chapitre de Rodez le nomma évêque par voie de postulation en 1245. Il ne vint dans son diocèse et ne fit son entrée dans sa ville épiscopale qu'en 1246. Peut-on croire que lui, cordelier, ait, peu de temps après avoir pris possession du siège, songé à édifier une église Cistercienne aux dernières limites du Rouergue ? Fallait-il au moins qu'il eût le loisir de s'informer des besoins des maisons religieuses mises sous sa houlette.

Il s'occupa d'abord des chanoines de sa cathédrale qui ne gardaient plus la régularité, et auxquels il imposa de nouveaux règlements ; puis de la division de son diocèse en quatre archidiaconés, Rodez, Milhau, Saint-Antonin et Conques. Certes il ne pensait pas alors à combler de bienfaits l'Abbaye de Beaulieu. Ensuite ses bienfaits ne remontent qu'aux dernières années de son épiscopat (1272). Il ne faut donc pas s'arrêter à la note du comité permanent.

Mais quand a été construite l'église de Beaulieu ?

Les caractères architectoniques de cette église ne sont pas, à coup sûr, ceux de la période ogivale de la seconde moitié du XIII^e siècle. Sans doute le style n'est pas toujours un indice d'une date. Mais enfin, dans la seconde moitié du XIII^e siècle on ne s'écartait guère de l'idée dominante en architecture. Il faut bien tenir compte de cela.

Voyons si, à défaut de documents certains, et abstraction faite pour le moment du style de l'église, on ne pourrait pas préciser d'une manière à peu près sûre la date où elle a été édifiée.

C'est en 1159 qu'on jeta les fondements de l'église de Locdiou qui n'est pas éloignée de celle de notre Abbaye, et qui fut parachevée en 1177. Son voisinage devait exciter le zèle des moines de Beaulieu. Mais les ressources n'étaient pas fortes. Survint alors, en 1178, la donation par Raymond Hugues, donzel du Cusoul, de toute la terre qu'il possédait près du lieu où l'on construisit l'église; *juxta locum ubi constructa fuit ecclesia nostri conventus*, comme le dit le cartulaire. Cette donation fut due en très grande partie à l'influence de Hugues, qui était évêque de Rodez depuis 1161 et qui mourut en 1212.

Cet évêque fonda l'Abbaye de Bonnecombe, consacra en 1189 l'église de Locdiou, et protégea les maisons Cisterciennes de son diocèse.

Nous pensons que c'est sous son épiscopat que l'église de Beaulieu a été bâtie, après la consécration de celle de Locdiou, c'est-à-dire de 1190 à 1212. Elle appartient à la fin du XII^e siècle ou aux premières années du XIII^e, à l'un et à l'autre peut-être.

Ce qui corrobore notre opinion, c'est que l'architecture de Beaulieu se rapproche, suivant l'abbé Bouquet, de l'architecture de l'église de Silvanès,

terminée en 1153, plus encore de celle de l'église de Locdiou, parachevée en 1177.

Dans cette dernière domine le style ogival, sauf aux fenêtres de la nef qui sont à plein-cintre.

Il n'est pas étonnant que le plein-cintre n'apparaisse pas dans l'église de Beaulieu, ou qu'il s'y montre timidement sur quelque rare point, puisqu'elle est postérieure aux deux premières. Mais par la description qui en sera faite on se convaincra que le style ogival n'y est pas celui des édifices construits dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'en architecture, ainsi que dans les arts, il n'y a jamais passage brusque d'une forme à une autre, et que le style ogival primaire ou à lancettes acquit à la fin du XII^e siècle sa forme pure et gracieuse, comme l'a si bien dit l'abbé Bourassé (1), comme le disent d'ailleurs les archéologues les plus distingués.

Et maintenant nous allons décrire l'église, car c'est la partie de Beaulieu qui nous intéresse le plus.

Cet édifice était dans un bel état de conservation, lorsque, en 1840, je le visitai pour la première fois.

On eut la malencontreuse idée de transporter ce bijou à St.-Antonin, dont l'église était délabrée et insuffisante. L'abbé Ricard, vicaire de

(1) *Archéol. chrétienne*, p. 180.

la paroisse, eût dû comprendre qu'on ne détache pas pierre par pierre les arcs ogivaux, les rosaces, les colonnes et les moëllons taillés d'une voûte, sans les dégrader. Aussi, malgré la souscription de cinq centimes par semaine, malgré le vote de deux centimes pendant dix ans par le conseil municipal et les dons de personnes généreuses, on renonça au projet de transport qui offrait de grandes difficultés. Mais l'édifice, alors intact, avait été privé de sa toiture, les pluies y ont fait des ravages.

L'église de Beaulieu, qui est en pierre de taille, a la forme d'une croix latine dont le sommet est demi-circulaire. Elle s'appuie sur de nombreux contreforts qui montent jusqu'au faite des murs, et que couronne un plan incliné pour l'écoulement des eaux.

Deux de ces contreforts font saillie sur le nu de la muraille aux angles de la façade occidentale, et sont reliés par un cordon en talus.

Cette façade comprend le portail, une rosace, une fenêtre carrée et oblongue à son pignon. Le portail en ogive est surmonté d'une archivolté aussi ogivale, qui a pour point d'appui deux consoles ornées de figures peut-être symboliques. Il se compose de trois arcs ogivaux toriques, flanqués de petits arcs de la même espèce. Le tout simule une perspective fuyante et repose sur six colonnes, trois à droite, trois à gauche, unies à des colonnettes

par une contre-courbure. Les chapiteaux des unes et des autres sont ramifiés; leur dé est aujourd'hui masqué par un remblai.

M. l'abbé Pottier croit que ce portail est postérieur à l'édifice. Les chapiteaux donnent quelque fondement à son opinion, à moins qu'ils n'aient été sculptés longtemps après leur pose: ce qu'il n'est pas rare de voir.

Trois cercles toriques, s'en allant en retraite, et reliés par un cavet, donnent naissance à la rosace, dont le centre est un sexte-feuille. De ce centre partent sept pétales affectant sur leurs côtés une forme concave, et se terminant par un arc en accolade à cause des trilobes qui les séparent.

La nef se trouve en contre-bas du portail. On y descendait par des degrés qui sont enfouis sous un monceau de terre.

Quand on pénètre dans l'enceinte de l'église, on est frappé de la régularité parfaite qui règne dans tout l'ensemble.

La nef avec le chœur mesure 59 mètres de long sur 10 de large. Elle a cinq travées et est éclairée par dix fenêtres à lancette, cinq à droite, cinq à gauche, qui ont 8 mètres de hauteur et 60 centimètres de largeur. Les nervures, qui sont à tores, comme le dit M. l'abbé Pottier, et les arcs doubleaux reposent sur des colonnettes supportées elles-mêmes au-dessus du sol par des culots où s'étalent, ici des feuilles de vigne, là des feuilles de chêne

ou de platane. Cette disposition laissait libres les murs pour l'appui des stalles. Car « dans les abbayes le chœur des religieux occupait presque toutes les travées de la grande nef. » (1)

Les clés de voûte n'offrent aucune ornementation. Le style de cette nef a quelque chose de sévère et de conforme à l'esprit de Saint Bernard, qui regardait les ornements dans les églises monastiques comme une futilité. (2)

Elle se termine par un arc doubleau qui fait face à l'arc triomphal de l'abside, et dont les retombées ont pour support des piliers massifs à demi engagés, un à droite, l'autre à gauche.

Chaque bras du transept forme une travée que sépare de la nef un arc doubleau dont le point d'appui est une colonne à demi engagée dans les murs de la nef et du transept, à l'angle de l'un et de l'autre.

Dans les deux bras, une chapelle orientée comme l'autel majeur.

Le bras sud est éclairé par une lancette placée derrière l'autel; et au pignon s'ouvre une rosace qui comprend un hexagone produit par deux triangles équilatéraux.

Au pignon où s'étale la rosace est un escalier avec une porte à retraite et à plein cintre. C'est

(1) L'abbé POTTIER. Congrès archéologique de France, XXXII^e session, 1865, vol. de 1866.

(2) Apol. *De ritâ monachorum*, chap. XI.

par là que descendaient les moines pour les offices nocturnes. En face de l'autel on voit une porte qui donnait dans le cloître.

Le bras nord reçoit le jour, à l'ouest, par une fenêtre lancéolée, et son pignon est garni d'une rosace polylobée dont les lobes rayonnent autour d'un autre lobe qui en est le cœur.

Au centre de la croisée, à 20 mètres du sol, s'élève une voûte à 8 pans, qui s'appuie sur quatre trompes figurant chacune une coquille, et où quatre roses délicatement ouvragées, aujourd'hui bouchées, jetaient la lumière.

Sur la voûte est superposé le clocher, bas, octogone, et percé autrefois de huit ouvertures carrées qui supportaient le toit aussi octogone et muni d'un lanternon. Ces ouvertures n'existent plus.

L'arc triomphal, qui ouvre l'abside, montre l'ogive moins accusée qu'à l'arc doubleau terminant la nef.

Cette abside, à 7 pans, est éclairée par 7 fenêtres lancéolées qui vont en retraite, et dont les cadres sont toriques.

Les pans coupés du chevet ont à leurs angles de sveltes colonnettes dont la corbeille laisse voir des feuilles de chêne, et d'où s'élancent des nervures toriques, pour aboutir au centre de la voûte absidale. Au point de jonction de ces nervures, une clé a pour ornement un agneau. L'autel majeur se trouve encore en place avec la crédence et la piscine.

Cloître et Chapelle de Saint Bernard

De la porte établie dans le transept sud de l'église, on entrait dans le cloître, qui formait un carré long de 29 mètres sur 37. Les galeries de ce cloître ont disparu; le préau en occupe aujourd'hui la surface.

Quel était son caractère architectural ?

M. l'abbé Pottier prétend qu'il dérivait du cloître de Moissac, et que, comme lui, il n'avait pas de voûte. Il a, dit-il, retrouvé un des piliers d'angle et des chapiteaux réunis par le tailloir, qui indiquent des colonnes jumelles. Au XVII^e siècle, ajoute-t-il, on reconstruisit sur deux faces seulement deux galeries à voûte d'arêtes, démolies depuis peu.

L'opinion du savant abbé a-t-elle un fondement certain ? Est-ce bien au cloître de Moissac qu'il faut emprunter le style de celui de Beaulieu ? Je me permets d'en douter.

Il est essentiel, ce me semble, de ne pas perdre de vue que toutes les abbayes Cisterciennes du Rouergue ont le même cachet, et que Beaulieu s'est plus modelé sur les Abbayes de Silvanès, de Bonneval et de Locdiou que sur celle de Moissac. Eh bien, dans les premières les galeries des cloîtres étaient voûtées.

Il est bon encore de remarquer que Beaulieu est postérieur aux trois Abbayes du Rouergue, et je

ne vois pas pourquoi il se serait écarté du système Rouergat.

Et le pilier d'angle retrouvé, et les chapiteaux réunis par le tailloir, qui indiquent des colonnes jumelles ! Tout cela, je le concède. Mais ces colonnes jumelles, en admettant qu'elles appartenissent au cloître, étaient-elles un obstacle à ce que les galeries fussent voûtées ? Je ne le pense pas. Dans beaucoup de monuments on rencontre des colonnes jumelles avec des voûtes. Et si, au XVII^e siècle, on a donné une voûte à arêtes à deux galeries, comme le dit M. l'abbé Pottier, n'est-ce pas parce que les galeries préexistantes en avaient une ? Ce que M. l'abbé Pottier a trouvé ne saurait détruire l'opinion que je me suis permis d'émettre.

Je ne décrirai pas les bâtiments de l'Abbaye; ils ont été remaniés, et ils offrent tous les caractères du XVII^e siècle.

Mais il est une construction que je ne dois pas passer sous silence. C'est celle qu'on appelle dans le pays la chapelle de Saint Bernard. Je laisserai parler M. l'abbé Pottier qui fournit des détails très exacts.

« La construction, dit-il, qui se détache au couchant, fermant le préau, n'a subi aucun remaniement notable et est des plus intéressantes. Dans le bas, une salle voûtée avec contreforts de 21 mètres sur 8, 25; au milieu, quatre piliers monolithiques qui la divisent et reçoivent de fortes

« nervures carrées ; la voûte n'a pas d'arc dou-
 « bleau ; le caractère de cette salle , nommée dans
 « le pays Eglise de Saint Bernard , se ressent de la
 « sévérité imprimée par ce saint aux constructions
 « de son Ordre. L'ogive est peu accusée , et tout
 « porte à attribuer cette partie , comme la salle
 « capitulaire , de construction identique , à une épo-
 « que antérieure à l'église. Les consoles qui reçoivent
 « les nervures le long des murs sont nues.
 « Des feuilles plates sans vigueur s'allongent mai-
 « grement sur la corbeille des chapiteaux ; dans
 « l'église , au contraire , la rigidité du ciseau a dis-
 « paru , les feuillages ont de la souplesse et de la
 « vie , ils s'enroulent et se soulèvent ; les bases sont
 « finement profilées. » (1).

Edmond Spencer, ou un Moine de Beaulieu.

LÉGENDE.

Beatus homo qui invenit sapientiam.

Liber proverbiorum. Cap. III, v. 13.

Une nouvelle dynastie avait , en Angleterre , ren-
 versé l'ancienne dynastie par une de ces secousses
 si fréquentes dans les empires , et changé les élé-
 ments dont se composait la machine de l'Etat.

(1) Congrès archéologique de France , XXXII^e session ,
 1865 , vol. de 1866.

Aux institutions , un peu sauvages , des Anglo-
 Saxons succéda le despotisme de Guillaume-le-Nor-
 mand qui anéantit les libertés anglaises , et qui ,
 pour consolider son pouvoir , appela la noblesse
 normande à le partager.

La tyrannie se fortifia par des souverains secondai-
 res , séides du despote , et Guillaume ne vit autour de
 lui que des yeux humiliés et des bouches muettes.

Le clergé seul osa revendiquer les privilèges de la
 patrie , octroyés par Alfred le Grand , lorsque ce
 roi , revêtu d'une immense autorité , mit lui-même
 des bornes à son pouvoir. Mais le clergé paya chère-
 ment d'avoir donné de l'ombrage au monarque ab-
 solu. Celui-ci battit en brèche son influence , et le
 despotisme enveloppa comme d'un vaste réseau la
 surface du royaume.

Parmi les anciennes familles qui tombèrent dans
 l'abjection et la pauvreté , on comptait celle d'El-
 fride. Le chef de cette famille , appelé Wilfrid ,
 avait rendu de grands services à Egbert , quand ce
 prince , de race germanique , réunit en un faisceau
 les sept couronnes de l'Heptarchie , au temps de
 Charlemagne. Ceux que les enfants de Wilfrid ren-
 dirent à l'Etat dans les jours mauvais , et notam-
 ment lors des invasions Danoises et Scandinaves ,
 légitimèrent aux yeux des peuples les privilèges ,
 grâces et franchises concédés par Egbert à ce cham-
 pion du pouvoir monarchique et à sa postérité
 masculine.

La famille d'Elfride en jouissait depuis 230 ans, lorsque Guillaume l'en dépouilla.

Privée de l'opulence qu'elle devait à la faveur royale, elle en chercha une nouvelle dans l'industrie. L'assainissement des marais et l'exploitation, soutenue et bien ordonnée, de quelques mines d'étain dans le Comté de Cornouailles relevèrent sa fortune. Mais une politique ombrageuse exerça sur elle une surveillance continue, en l'entourant d'odieuses investigations. On eût dit que le pouvoir prenait à tâche de circonscrire l'agrandissement d'une race qu'il avait humiliée.

Les rois d'Angleterre, jaloux de la voir prospérer malgré les entraves de tout genre qu'ils lui suscitaient, résolurent de frapper un grand coup.

Les prétextes ne manquent pas quand il s'agit de commettre une injustice.

Edouard II, qui, avec l'héritage du sceptre, avait recueilli en même temps la jalousie de ses ancêtres contre la famille d'Elfride, se chargea de consommer l'iniquité. Pierre Gaveston, son favori, n'eut pas de peine à faire entendre à un prince faible et sans vertu qu'il fallait exterminer une race odieuse qui était un embarras pour la Couronne, et s'enrichir de ses dépouilles. On prétextua que Spencer, qui descendait en ligne directe de Wilfrid, avait conspiré avec les barons pour forcer le monarque à observer la grande charte concédée par Jean-Sans-Terre aux Anglais.

Une cour martiale investie, au préjudice du Parlement, de l'affaire de Spencer, le condamna à perdre la vie. Ses biens allèrent grossir le coffre du monarque, d'où ils passèrent dans celui de Gaveston.

Les juges iniques, qu'avait influencés le pouvoir, reçurent aussi quelques lambeaux de la dépouille de l'innocent, qui se réfugia sur une terre étrangère, heureux d'échapper à la hache du bourreau de Londres.

Dans la partie septentrionale de l'Angleterre, un mur, construit par Adrien, séparait des Bretons indépendants ceux déjà façonnés aux mœurs romaines.

Derrière les remparts d'Adrien habitaient les Pictes, qu'on nomma plus tard habitants de la Calédonie, ou Montagnards Ecosais. C'est parmi eux que Spencer chercha un asile.

L'exilé Breton s'étonnait de trouver chez un peuple grossier en apparence toute la politesse des cours, avec l'absence de leurs vices. Ces Calédoniens, à l'attitude majestueuse, à la physionomie homérique, offraient quelque chose de sévère comme leur climat. Les objets qui les environnaient contribuaient à leur donner une noble fierté : c'étaient des lacs spacieux, des forêts sombres, des cataractes retentissantes.

Un peuple, isolé du reste du globe par la mer et par des institutions particulières, devait emprun-

ter de l'austérité de son climat et de sa sauvage grandeur cette mélancolie de l'âme, cette élévation de l'esprit qui le caractérisaient.

Tous ces tableaux de la nature et des hommes, si fièrement dessinés, agirent bientôt sur l'imagination d'Edmond, fils de Spencer, qui, en sortant de l'enfance, sentait déjà les atteintes d'une infortune dont il ne connaissait pas encore toute l'étendue.

Son père s'efforçait, mais en vain, de concilier dans son jeune cœur l'adversité présente avec le petit nombre de beaux jours qu'il avait vus luire.

Le caractère du fils de Spencer réunissait plusieurs caractères qu'il s'appropriait, en les revêtant d'une forme originale. Doué de qualités heureuses, il ne lui manquait que l'éducation pour le polir.

Il avait vécu jusqu'alors dans une ville commerçante, populeuse, près d'un port couvert de vaisseaux. Il s'était habitué aux délices d'une vie molle et efféminée; il se retrouvait sur les montagnes de la Calédonie, chez un peuple de mœurs rigides.

Obligé de se nourrir de la lecture des anciens bardes Ecossais et Scandinaves pour remplir le vide de ses journées, il essaya comme eux de faire jaillir de son âme ardente les grandes idées dont elle surabondait. Mais le goût et le travail n'ayant pas réglé sa muse, elles s'échappaient irrégulières, sans frein et sans mesure, néanmoins brûlantes et marquées à l'empreinte d'un génie sauvage et indépendant.

Le souvenir involontaire de son infortune rendait parfois son imagination froide et glacée, qui, se repliant sur elle-même, se portait alors sur la débauche, moins par passion que par désœuvrement. Mais si une illumination soudaine venait à la frapper fortement, tout-à-coup elle s'élançait de ce tas de fange qui la retenait captive; elle devenait plus fière qu'avant sa chute, et faisait entendre de plus mâles accents.

Edmond n'avait aucun principe fixe de religion qui modérât les écarts de son âme de feu. Son père s'apprétaît à en tempérer la fougue, lorsque la mort l'enleva sur la terre d'exil. Disons-le à la gloire de Spencer, avant de rendre le dernier soupir, il engagea son fils à pardonner aux ravisseurs de leurs richesses, lui montrant dans la décadence de leur fortune et dans les vicissitudes de leur vie le doigt de Dieu qui règle tout par sa sagesse.

Privé de son père, Edmond fut sans guide pour se conduire.

Il avait lu quelque part : « Le poète est à la fois prophète, sage, homme divin. Il est l'instructeur et le consolateur du monde; il a les ailes de l'oïseau; il repose sur les cimes élevées; il plane sur les mers immenses; il fait son nid dans les bocages odorants. Il passe dans les villes tumultueuses qu'il enivre de ses chansons; il s'assied à tous les foyers, toutes les tables lui sont hospitalières. Le héros l'écoute et l'admire; il sait que

« les lèvres inspirées du poète immortaliseront sa
« mémoire. »

Ce portrait, évidemment trop chargé, le poussa à devenir barde-voyageur. Il ne réfléchit pas assez à tout ce que le ministère de la poésie a de pénible et de dangereux. Il ignorait que l'indigence et le malheur gardent souvent les degrés du temple ; qu'Homère, aveugle et pauvre, parcourait les villes d'Ionie, quand sa muse était jeune encore. Un exemple contemporain eût dû lui dessiller les yeux. Dante, ce poète qui avait fait entendre des accents jusqu'alors inconnus à la mélodie des hommes, Dante se voyait forcé de se dérober, lui et sa lyre, aux persécutions des Guelfes, ses ennemis.

Mais que sont les avertissements lorsque le sort en est jeté ! Ce n'est pas d'une ville maritime, c'est de quelque plage déserte, de quelque anse solitaire que partira le vaisseau emportant le jeune homme avec les orages de son cœur.

Sur le point d'abandonner les monts Calédoniens, asile de son enfance, tombeau de son père, source de son génie, il ne savait dans quelle contrée il porterait ses pas. Il se décida enfin pour la France.

Lorsqu'il arriva sur le sol français, la chevalerie avait arboré sa bannière jusque sur le palais des rois. Ce dut être pour ce jeune homme habitué aux mœurs sévères de l'Écosse un spectacle singulier que ces preux, montés sur de blancs palefrois aux harnais d'or, allant à la recherche des aventures

et à la défense de l'honneur, de la patrie et de la beauté.

Les troubadours mettaient en vers les poèmes en action des guerriers ; et au défaut d'une poésie antique, cachée sous les décombres des cités romaines ou dans l'obscurité des cloîtres, ils s'inspiraient de la poésie des Maures d'Espagne à laquelle sans doute l'Ibérie, avec son ciel pur, la fraîcheur de ses gazons, la délicatesse de ses usages et ses bosquets riants où les rossignols soupiraient à l'ombre des acacias et des roses, donnait tant de douceur et de grâce.

Edmond voulut aussi chanter ; mais ses vers ne plaisaient qu'aux esprits élevés. Il n'eut pas le talent de charmer les mœurs populaires. Ses accents, plus riches de pensées que d'images, de vigueur que de mélodie, avaient quelque chose de ces élans vastes et impétueux qui s'échappaient du génie d'Ossian, lorsque, aveugle et conduit par Malvina, il allait s'asseoir sous le mélèze de la forêt pour jouir du fracas des tempêtes et du murmure de l'Océan.

Edmond, qui voyait ses efforts infructueux, se disposa à passer chez une nation plus accessible aux sons mâles de sa lyre.

Déjà pour lui s'évanouissait cet espoir de célébrité qui avait fait diversion à ses chagrins, en lui montrant la gloire pour récompense de ses travaux. Depuis longtemps son existence ne se trouvait plus

Avant de se séparer pour gagner leurs cellules, les religieux récitèrent leur prière en commun.

Tandis qu'un des chefs du sacrifice demandait pardon au Seigneur au nom de tous, chacun des assistants le faisait dans son cœur. L'examen particulier couronnait une journée de calme et de bonheur passée dans la religion et dans la vertu.

Au milieu de la nuit, Edmond et son compagnon de voyage furent éveillés par les hymnes des religieux, qui chantaient matines.

Ils se levèrent aux premiers rayons du jour, avertis par le chant des oiseaux, qui troublaient seuls le silence d'une demeure de recueillement et de paix.

Après un repos de quelques jours à Beaulieu, Edmond et le vieux soldat se sentirent portés à embrasser la vie monastique.

Edmond s'en ouvrit au P. Abbé, en lui faisant l'aveu de ses égarements et de ses malheurs. Celui-ci eut recours, pour le consoler, non à ces réflexions banales que le vulgaire se plaît à prodiguer, mais plutôt à ces secours puissants qui viennent de Dieu.

« Jeune homme, lui dit-il, vous pour qui la vie est
 « pénible et laborieuse, regardez le ciel. C'est là
 « seulement que vous trouverez assistance. Celui
 « qui s'appuie sur un bras de chair est en butte à
 « tous les orages. Les infortunes, me dites-vous, se
 « sont abattues sur votre tête. Eh bien, vous pou-
 « vez les convertir en trésors de grâces et de béné-
 « dictions. » Il lui dressa une ligne de conduite

qui pût le guider dans la vie. Il lui montra comment dans l'adversité on peut toujours tendre au bonheur par la résignation; comment une patience continuelle, qui sait se raidir contre la contrariété journalière, peut s'assimiler aux vertus les plus brillantes.

Edmond rencontra dans une piété solide la félicité qu'il avait en vain cherchée jusqu'alors. Il put se convaincre que la gloire passe comme l'ombre, puisque l'homme le plus ambitieux ne possède après sa mort que six pieds de terre. Il compara les vicissitudes qu'il avait éprouvées dans la recherche des faux biens à la paix intérieure de la conscience. Il oublia le monde; le monde, à son tour, l'oublia; mais Dieu se ressouvint de lui.